

COMMUNE DE BAGNEAUX

Compte rendu de la séance du 10 JUIN 2021

Département de l'Yonne

République Française
COMMUNE DE BAGNEAUX

Nombre de membres

en exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix juin l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juin 2021 s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : William GEORGES, Mireille LACHAUME, Grégory BILLEBAUT, Yoan LE GOFF, Jocelyne MANDAGOT, Sylvie MECA, Jean PINGAL, Christian SAPENA

Représentée : Mélanie PETIT par William GEORGES

Excusée : Dominique LAFFONT

Secrétaire de séance : Mireille LACHAUME

Ordre du jour :

PLUi : autorisation au maire de signer la charte pour le droit de préemption urbain

PLUi : délibération pour les demandes de travaux de démolition par déclaration préalable

PLUi : délibération pour les demandes d'édification des clôtures et les modifications des façades par déclaration préalable

PLUi : délibération pour les demandes de ravalement et modifications des façades par déclaration préalable

Décision modificative au budget pour régularisation

Délibération approuvant le projet d'aménagement de la place de la mairie, église, monument aux morts

INFORMATIONS :

Planning pour la tenue des bureaux de vote électoraux des 20 et 27 juin

Décision concernant le 14 juillet

QUESTIONS DIVERSES :

Lecture du procès verbal du 8 Avril 2021 approuvé à l'unanimité.

Délibérations du conseil :

Objet : CHARTE PLUi

Le Maire présente aux membres du conseil la charte pour l'exercice du droit de préemption urbain suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Vanne et du Pays d'Othe approuvant le PLUi et la délibération du même conseil communautaire instaurant le droit de préemption urbain.

Cette charte doit être signée par le Maire après autorisation du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré par 8 voix "pour" et 1 voix "contre"

AUTORISENT Le Maire à signer la charte pour l'exercice du droit de préemption urbain.

Objet : PLUi

Les délibérations ci-dessous ne sont pas à délibérer car prises par la Communauté de Communes
-délibération pour les demandes de travaux de démolition par déclaration préalable

- délégation pour les demandes d'édification des clôtures et les modifications des façades par déclaration préalable
- délégation pour les demandes de ravalement et modifications des façades par déclaration préalable

Objet : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-0.87	
752	Revenus des immeubles		-0.87
TOTAL :		-0.87	-0.87
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-0.87	-0.87

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet : AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE

La commune de Bagneaux envisage l'aménagement de la place de l'église, la reprise du mur du monument aux morts.

Montant estimatif des travaux : 31 673,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis présenté par l'entreprise TRIMOREAU.

AUTORISE Le Maire à signer les documents nécessaires à cette fin.

AUTORISE Le Maire à demander une subvention au conseil départemental "Attractiv' Yonne".

Plan de financement 30 % par le département ; reste à charge pour la commune de 70 %

DIT que les crédits seront inscrits au budget d'investissement 2022.

INFORMATIONS :

Tenue du bureau de vote : le Dimanche 20 Juin 2021

ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

8H à 11H30 Dominique LAFFONT / Mélanie PETIT

11H30 à 14H30 Mireille LACHAUME / Yoan LE GOFF

14H30 à 18H00 Sylvie MECA / William GEORGES

ELECTIONS REGIONALES :

8H à 11H30 Jean PINGAL / Grégory BILLEBAUT
11H30 à 14H30 Jocelyne MANDAGOT / William GEORGES
14H30 à 18H00 Emy BOSS / Monique GEORGES

Tenue du bureau de vote : le Dimanche 27 Juin 2021

ELECTIONS DEPARTEMENTALES :

8H à 11H30 Mireille CHEVALLIER / Grégory BILLEBAUT
11H30 à 14H30 Mireille LACHAUME / Yoan LE GOFF
14H30 à 18H00 Sylvie MECA / William GEORGES

ELECTIONS REGIONALES :

8H à 11H30 Jean PINGAL / Mélanie PETIT
11H30 à 14H30 Jocelyne MANDAGOT / William GEORGES
14H30 à 18H00 Ludovic COMBE / Monique GEORGES

Décision concernant le 14 juillet : ANNULATION du repas

QUESTIONS DIVERSES :

Néant

La séance est levée à 20h30